



Droit de passage annexé à un acte notarié

Par **RINGOT**, le **25/05/2008** à **18:28**

Bonjour,

Pour accéder à mon terrain, j'ai un droit de passage en bordure du champ voisin, il est précisé à l'acte de vente pour une largeur de 8 mètres et une longueur de 68 mètres.

Le propriétaire du champ vient de poser une clôture électrifiée rétrécissant le passage à environ 5 mètres.

J'ai tenté de résoudre ce litige à l'amiable par deux fois mais rien n'y fait, quels sont mes moyens d'action pour faire valoir mes droits

Merci

Pascal RINGOT